



Mission Permanente
République de l'Angola
Genève

Monsieur le Président
Distingués délégués
Mesdames et Messieurs

Comme vous le savez, l'Angola est un des pays les plus gravement affectés dans la région australe du Continent Africain, ayant environ quatre à cinq millions de mines terrestres et lamentablement on n'y trouve près de 80 milles victimes de mines.

Actuellement, les données statistiques sur les accidents provoqués par des mines terrestres et engins explosifs non détonés indiquent qu'approximativement 30 % de victimes perdent leur vie et 70 % deviennent handicapés physiques.

Avec l'avènement de la Paix, il est devenu absolument nécessaire que les personnes se déplacent d'un endroit à l'autre à la recherche des moyens de subsistance et que beaucoup de déplacés internes rentrent finalement dans leurs zones d'origine. Mais, l'augmentation du flux de la population vers diverses directions, cause beaucoup de victimes de mines dans la période de l'après-guerre, raison pour laquelle le Gouvernement donne la priorité à la sensibilisation et au marquage des voies minées. L'impact socioéconomique négatif de mines terrestres sur les populations peut être constaté dans presque tous les secteurs de la Société Angolaise et il entraîne des problèmes d'ordre psychologique, social et économique, ainsi que la destruction de la famille.

Il n'y a point de doute que 75 % de la population angolaise sont menacés par le danger des mines implantées dans le pays. Pour permettre une plus grande connaissance de la réalité et établir l'amplitude du problème, nous sommes en train de discuter avec la Survey Act Centre en vue de parvenir à un accord, qui rende possible l'élaboration d'une étude sur l'impact des mines sur la population.

La Commission Nationale Intersectorielle de Déminage et Assistance Humanitaire (CNIDAH) a comme attributions, le déminage, l'appui et

l'assistance immédiate aux victimes des mines et en particulier à la femme et à l'enfant avec le traitement post-trauma, sa réhabilitation physique et sa réintégration socioprofessionnelle. Nous faisons référence spéciale à la femme, car en Afrique la femme est la gestionnaire de la famille. Si elle tombe sur une mine, la survie de la famille est menacée. Cette situation entraîne évidemment des charges pour le Gouvernement.

En ce moment-ci, l'Angola possède dix centres orthopédiques dans lesquels les victimes sont assistées et réhabilitées. Dans certains de ces centres, à part la réhabilitation physique des victimes, on a aussi organisé des programmes intégrés, c'est-à-dire, des programmes de réhabilitation et réintégration socioprofessionnelle. En outre, nous avons de divers projets de réintégration socioprofessionnelle en cours, dans lesquels sont intégrés, non seulement les victimes de mines, mais aussi les autres porteurs de handicap.

Le Gouvernement Angolais oriente par son décret loi 21/82 que 2 % des postes vacants dans les institutions publiques et privées soient réservés aux porteurs de handicap, y compris les victimes de mines.

Récemment, un avant-projet de loi de base visant à protéger les porteurs de handicap en termes de travail, formation professionnelle, protection sociale, santé, etc, a été discuté. En Angola, la discrimination des victimes de mines et d'autres porteurs de handicap n'est pas permise, ce qui fait que ceux-ci soient inclus dans des projets et programmes.

Le Gouvernement a approuvé la loi du subside qui couvre exclusivement les porteurs de handicap qui n'ont pas de conditions physiques pour travailler.

Actuellement, les victimes de mines sont réintégrées aux services de fiscalisation, télécommunication et nous pensons étendre cette réintégration à d'autres secteurs de la vie nationale.

En termes d'accidents avec des mines, le Programme National reflète combien la situation est grave et exige des efforts non seulement du Gouvernement, mais aussi de la communauté des donateurs.

J'aimerais profiter de cette occasion pour demander aux pays ayant de l'expérience dans le domaine de l'assistance aux victimes et de la réintégration socioéconomique que soient établis des programmes d'échange d'expériences, d'informations et séminaires, de sorte que nous puissions renforcer notre action dans ce domaine.

Merci beaucoup Monsieur le Président